

## ARRETÉ :

AR\_003\_2024

occupation du domaine public communal à des fins commerciales

Le Maire :

### *Arrêté temporaire*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L 2212-1 et suivants

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code de commerce,

VU la demande en date du 18 novembre 2023, par laquelle Monsieur HARDIT Laurent sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce.

### ARRETE :

**Article 1 :** M. HARDIT Laurent est autorisé à occuper une partie de la place **située** entre le poids public et le container à poubelles, en vue d'exercer son commerce de fabrication et vente de pizzas à emporter.

**Article 2 :** La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable jusqu'au 31 décembre 2024.

Elle est personnelle, incessible.

Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express sur demande écrite avant le 31 décembre 2024.

**Article 3 :** Le permissionnaire s'acquittera des redevances fixées annuellement par le Conseil Municipal soit les mois de **Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Septembre, Octobre, Novembre et Décembre 50 € par mois, Juillet et Août 150 € par mois** soit un total annuel de 800 €.

Leur non-paiement entraînera de plein droit le retrait de l'autorisation.

**Article 4 :** Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, **la commune de VEBRON** fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 5 :** La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

**Article 6 :** Monsieur le Maire de Vébron est chargé de l'exemplaire sera transmis à :

RF

Préfecture

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 24/01/2024

048-214801938-AR\_003\_2024-AR

Ø Monsieur HARDIT Laurent

Le 16/01/2024

Pour extrait certifié conforme

Alain ARGILIER  
Maire de VEBRON



RF  
Préfecture

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 24/01/2024  
048-214801938-AR\_003\_2024-AR